

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4,50 »

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 6 AOUT

## BON ÉLÈVE

Avec Caserio, nous le tenons dans tout son beau, le type de « l'élève ». — Aucun trait essentiel ne lui fait défaut : il a collectionné dans sa cervelle tout ce que les révolutionnaires violents, mais prudents, jettent de malsain et d'idiot dans la presse spéciale, et cette graine tombant sur un excellent terrain, y a germé admirablement, — comme on l'a vu.

De l'individu lui-même, à part cela, il y a peu de chose à dire.

Vaniteux, parbleu, il l'est ! Il a soigné son entrée à la Cour d'assises, arrangé complaisamment les plis de sa chemise, pour les dessinateurs qui le guignaient. On voit d'après ces détails et d'après le ton de quelques-unes de ses réponses, qu'il a, comme Vaillant et comme Henry, mais à un degré moindre, éprouvé le désir de s'illustrer « dans le parti » par un coup d'éclat. La légende de Ravachol martyr exaltait son imagination et soulevait son envie; il a convoité la même gloire. — Des compagnons, très probablement, l'y ont excité, puisqu'ils lui ont envoyé des photographies de la grande Victime, à l'hôpital de Cette... D'autre part, on ignore encore s'il n'a point été l'exécutif d'un complot romanesque, tel que l'a conté le soldat Leblanc. — Mais, tout ceci importe peu, relativement, pour tirer un enseignement du procès : on sait qu'il n'existe point d'anarchiste qui ne soit un vaniteux aigri ou une brute; quelquefois les deux ensemble. C'est le cas de Caserio.

Mais, en dehors de ces mobiles tout personnels, qu'il donc a poussé Caserio dans la voie où il devait marcher à pas terribles? Vaillant a pu étudier tout seul, dans des livres qu'il comprenait mal — et se forger une conception de l'anarchie; — Emile Henry, de même, avec plus de facilité encore puisqu'il avait fait des études très complètes, — mais ce boulanger italien qui ne parle même pas sa langue natale et qui marmonne un dialecte provincial, ce gamin qui sait à peine écrire, où a-t-il puisé ces prétextes de révolte contre la société, ces déclamations violentes contre le monde entier, qu'il présente comme résumant la poursuite de son idéal?

Écoutez-le s'expliquer devant le président Breuille :

— « Caserio, dit le président, vous vous êtes constitué, tout seul, à la fois accusateur, justicier et bourreau. »

L'anarchiste répond :

— « S'il est vrai qu'il soit défendu de tuer, pourquoi les gouvernements font-ils tuer, eux-mêmes, des millions et des millions d'hommes? »

Ne semble-t-il point onir, pour la centième fois, une de ces retentissantes périodes qui sont débitées, chaque année, par M. Vaillant et consorts au pied du mur des fédérés?

Et plus loin :

— « J'ai fait, dit Caserio, ce que font les soldats qui ne reculent devant rien, à l'heure de l'action... »

M. Ronanet, quand il parle de l'armée, ne débite-t-il pas des phrases aussi stupides, sur lesquelles la réponse de Caserio est calquée?

Et enfin :

— « Oni, dit Caserio, j'ai tué un père de famille, mais il avait tué des anarchistes qui étaient pères de familles, comme Vaillant, qui avait une mère, une fille... »

N'est-ce pas une pensée extraite de ces laroyants et ridicules articles sur la Petite Sidonie, sur la compagne du condamné, etc., qui furent publiés dans maints journaux socialistes, — autres que le *Père Peinard*?

Voilà la filiation, voilà la suggestion fatale des révolutionnaires bien établies : ils ne vont pas, eux, jusqu'à l'action. Ils restent des théoriciens, des rhéteurs; d'autres, plus hardis, plus sottement vaniteux, plus amertumés peut-être, exécutent les coups qui leur ont été indiqués vaguement, de très loin : ils les dégagent du nuage des phrases — et ils frappent...

Si bien que, pour défendre Caserio devant le jury du Rhône, l'avocat pouvait réellement plaider l'irresponsabilité, non point comme l'entendait M<sup>e</sup> Podreider pour cause d'hérédité malade, mais pour cette raison que l'élève n'était pas le seul coupable et que ses maîtres devaient, comme lui, être...

## LE CLERGÉ

ET

### La présidence de M. Casimir-Perier

#### Interview de M<sup>e</sup> Bonnefoy

ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE

Quelles que soient les craintes ou les espérances qu'ait fait naître, de différents côtés, l'élection de M. Casimir-Perier à la présidence de la République, on s'accorde généralement à penser que l'influence du nouveau chef de l'Etat se fera vivement sentir dans la direction générale des affaires publiques. Il est, d'autre part, évident que la question religieuse est, de nos jours, plus que jamais, liée intimement à la question politique. Il était donc intéressant de demander à un évêque, point suspect de complaisance à l'égard du gouvernement actuel et dont l'impartialité ne fût pas gênée par un attachement trop exclusif aux anciens régimes, quels résultats il était raisonnable d'attendre du septennat qui vient de commencer au point de vue de l'apaisement religieux.

Avec une exquise bonne grâce et la simplicité pleine de distinction et de charme qui lui est naturelle, M<sup>e</sup> Bonnefoy, de passage à Paris où il était venu présider au sacre de M<sup>e</sup> Laferrère, un de ses chanoines qui lui doit sa nomination à l'évêché de Constantine, a daigné nous faire les déclarations suivantes :

— Je crois que les hommes d'ordre, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont raison de compter sur M. Casimir-Perier et que les modérés — de la gauche ou de la droite — qui lui ont donné leurs voix au Congrès n'auront point à regretter leurs votes.

Je crois, notamment, que les catholiques n'auront qu'à se féliciter de l'élection de M. Casimir-Perier à la présidence, à deux conditions toutefois, c'est qu'ils veuillent bien lui faire crédit et ne lui demandent pas des choses impossibles.

Car si la bonne volonté du nouveau Président me paraît indéniable, il y a cependant, pour les conservateurs, deux moyens différents de la paralyser. Le premier consiste à nier, a

priori, cette bonne volonté; le second, à la solliciter de se manifester par des mesures extrêmes.

J'appelle mesures extrêmes, non pas seulement des actes inconstitutionnels, mais des mesures impolitiques, impopulaires, donc risquant d'affaiblir — sans profit pour les véritables intérêts du pays — l'autorité même du chef de l'Etat, qui est, à l'heure présente, incontestablement l'une des meilleures sauvegardes de ces intérêts.

Supposez, par exemple, que M. Casimir-Perier, désireux de donner aux catholiques un de ces gages que plusieurs d'entre eux lui ont déjà réclamés avec une maladroite insistance, demande au Parlement d'abroger la loi scolaire; vous devinez, étant donné l'état des esprits, quel accueil la majorité ferait à une telle proposition. Il en résulterait évidemment une crise ministérielle, bientôt suivie d'une crise présidentielle; car le pays, qui a soif, avant tout, de sécurité et, par conséquent, de stabilité, ne donnerait certainement pas un blanc-seing au chef de l'Etat dans de pareilles conditions. J'avoue ne pas voir ce que les conservateurs, ce que les catholiques gagneraient en fin de compte à tout cela.

Si donc M. Casimir-Perier entrait — ce qu'il ne fera pas, j'en suis bien convaincu — dans la voie où certains conservateurs voudraient le voir s'engager, il commettrait une lourde faute, et c'est nous, catholiques, qui en subirions, n'en doutez pas, toutes les conséquences.

Au surplus, le Président peut, sans rien brusquer, rendre à l'Eglise de réels services. Il lui suffira, pour le moment, d'exercer son influence dans le sens d'une application conciliante des lois qui blessent justement les consciences. Le voudra-t-il? Je l'espère, car je crois fermement au libéralisme éclairé et aux intentions droites de M. Casimir-Perier.

Je sais bien que dans certains discours il a parlé avec une netteté qui a un peu surpris les catholiques des « lois intangibles de la République ». Mais il faut tenir compte des nécessités politiques du moment et ne pas tirer de ces paroles des conclusions trop rigoureuses relativement aux sentiments personnels du premier ministre qui les a prononcées.

En tous cas, la situation de M. Casimir-Perier, Président de la République, est extrêmement délicate. Il est arrivé à la magistrature suprême en des temps profondément troublés où il est, certainement, pour les âmes élevées, bien plus malaisé de connaître son devoir que de le pratiquer. Pour Dieu! ne lui rendons pas la tâche encore plus difficile par de stériles mises en demeure ou par de vaines récriminations.

— Que pensez-vous, Monseigneur, des attaques incessantes que les socialistes dirigent contre M. Casimir-Perier?

— Elles ne me paraissent de nature ni à surprendre ceux qui voient juste, ni à émouvoir celui qui en est l'objet. Les socialistes sentent bien, en effet, qu'ils ont dans le Président actuel de la République un adversaire déterminé, mais il n'en est pas moins certain que l'immense majorité de la nation est avec lui.

Quant à la tactique employée par les socialistes pour le combattre, elle est, je pense, plus habile que sincère et constitue, somme

toute, un piège dans lequel M. Casimir-Perier n'est pas homme à se laisser choir.

Les socialistes, en effet, dénoncent à tout propos, dans le Président de la République, le dictateur de demain, l'ogre qui, au premier jour, ne fera, si l'on n'y prend garde, qu'une bouchée de toutes nos libertés... Ils ne croient pas un mot de tout cela, mais ils voudraient le faire croire au plus grand nombre possible de républicains afin de les brouiller avec l'Élysée. Peut-être, d'un autre côté, espèrent-ils pousser leur ennemi à bout par des provocations auxquelles la Constitution lui interdit à peu près de répondre, et l'amener ainsi à faire un éclat qui, abaissant son autorité, rendrait sa situation beaucoup plus difficile qu'auparavant. Je serais fort surpris si M. Casimir-Perier n'avait, dès le premier jour, éventé le traquenard.

— Quel est donc, selon Votre Grandeur, le devoir actuel des catholiques vis-à-vis du gouvernement républicain?

— Mon Dieu! le même qu'hier. Nous avons aujourd'hui autant de raisons — sinon plus — de nous conformer aux désirs du Saint-Père en ne refusant point aux républicains qui nous gouvernent le droit de gérer la fortune matérielle et morale de la France et le pouvoir d'ajouter quelque chose à son patrimoine de grandeur et de puissance.

Quant à l'Eglise, l'histoire ne démontre-t-elle pas qu'elle peut vivre et accomplir sa divine mission sous tous les régimes? L'épreuve même, la persécution qui tient ses ministres en éveil, l'épuration, la fortifie, la grandit.

Aussi, tout en souhaitant ardemment l'accord des esprits et des cœurs, et toujours prêts à faire, *pro bono pacis*, les premières avances — car c'est notre rôle, étant plus près de Dieu — sommes-nous parfaitement tranquilles sur le résultat final des tracasseries auxquelles nous pouvons encore être exposés. L'Eglise est assurée d'avoir le dernier mot contre ses contradicteurs, quels qu'ils soient. (La conversation se prolongera plus ou moins, voilà tout.) Elle en a pour garantir la parole du Christ: *Non praevalent*...

J. de Narfon.

## INFORMATIONS

### M. l'abbé Meignen

A la suite d'une lettre agressive contre M. de Mun, écrite par l'abbé Meignen et publiée dans la *Libre Parole*, M. le supérieur général des frères de Saint-Vincent de Paul vient de retirer à l'abbé Meignen la direction du cercle catholique Moutparnasse.

### La santé de M. le Comte de Paris

M. le Comte de Paris a subi, dans ces derniers temps, une légère crise. M. le docteur Guyon, appelé en Angleterre, est revenu très satisfait de l'état dans lequel il a laissé M. le Comte de Paris, qui reprendra, sous fort peu de jours, le cours de ses réceptions ordinaires.

### Duel Papillaud-Paulmier

La rencontre a eu lieu aux environs de Paris.

A la seconde reprise, M. Papillaud a été atteint à la partie abdominale antérieure d'un coup d'épée ayant pénétré de deux centimètres environ.

Les témoins, d'un commun accord, ont reconnu l'impossibilité de continuer le combat.

#### Cornélius Herz en appel

L'affaire Cornélius Herz n'est pas terminée. Cornélius Herz fait appel du jugement qui le condamne par défaut à cinq ans de prison.

#### Caserio Santo

M<sup>e</sup> Dubreuil est allé à la prison Saint-Paul voir Caserio et l'engager à signer son pourvoi en cassation. Le condamné s'est énergiquement refusé à se pourvoir devant la cour suprême et à former un recours en grâce.

M<sup>e</sup> Dubreuil ne peut accomplir la première formalité, mais il se propose d'adresser à l'insu de son client une demande en commutation de peine et même à aller intercéder auprès du Président de la République.

#### A la frontière allemande

Un certain nombre d'anarchistes allemands avaient été signalés à la Sûreté générale comme circulant fréquemment sous prétexte de chômage, dans les départements de la Meuse, des Vosges et de la Franche-Comté.

Depuis quelques jours, on les expulse sans aucun bruit. Remis aux mains des gendarmes à la gare de Montreux-Vieux, ceux-ci ne les mettent en liberté qu'à bon escient.

#### Bon voyage, M. Cipriani !

M. Amilcare Cipriani, le révolutionnaire italien bien connu, a quitté le logement qu'il occupait cité Fénelon, 5, à Paris. Il a déclaré, avant son départ, à l'un de nos confrères, qu'il se voyait obligé de quitter la France, par suite du vote de la loi contre les menées anarchistes.

Bon voyage, citoyen ; et puissent vos amis imiter votre exemple à bref délai !

#### Terrible accident arrivé à un capitaliste

M. Lefort, capitaine commandant au 43<sup>e</sup> cuirassiers, présidait au quartier des exercices d'équitation exécutés par les sous-officiers de son escadron.

Un cheval refusant de sauter l'obstacle, il s'était placé à la barrière pour exciter le cheval avec son sabre en l'air. L'animal, arrivé à la barrière, se cabra et tomba de tout son poids sur le malheureux officier.

On transporta M. Lefort à l'infirmerie, où il succomba au bout de trois quarts d'heure. Il avait la base du crâne perforée.

M. Lefort était âgé de 39 ans.

Son frère jumeau est mort dans des circonstances aussi tragiques, il y a quelques années, sur un champ de courses.

#### Un instituteur mal élevé

Le tribunal correctionnel de Quimper vient de condamner à 16 fr. d'amende et 25 fr. de dommages-intérêts l'instituteur communal de Ploaré qui avait, il y a trois mois, publiquement insulté et menacé le vicaire de Douarnez.

#### Une mégère

La cour d'assises des Bouches-du-Rhône a condamné à la peine de cinq ans de réclusion une femme Vernet qui, le 31 janvier dernier, avait frappé son jeune enfant, âgé de quatre ans, avec une violence telle, que le pauvre petit mourut.

#### Nouvelle tentative d'incendie à Toulon

Le matin du jour où M. Félix Faure, ministre de la marine, visitait l'arsenal, des ouvriers, faisant leur première ronde, aperçurent, en passant devant un grand amas d'osier servant à lier les cercles des tonneaux, une meche soufrée à demi consumée, qui avait été posée de manière à communiquer le feu à l'osier. Cette tentative criminelle a avorté grâce à cette ronde.

#### Suicide à Toulon

M. F... officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe, comptable de l'intendance militaire de Toulon, chevalier de la Légion d'honneur, s'est suicidé à l'intendance où il habitait, à l'aide d'un réchaud de charbon. Il était âgé de cinquante-huit ans et devait prendre sa retraite dans deux mois. Ce suicide est attribué à une enquête qui allait être faite dans le service de F..., où des irrégularités auraient été signalées.

#### Une émeute de détenus

Une nouvelle émeute vient d'éclater dans la maison de détention de Clairvaux.

Les détenus ont mis en pièces le mobilier du réfectoire et blessé le gardien.

Trente-six des meneurs ont été envoyés à la maison centrale de Fontevault.

#### L'explosion du Mont Chauve

Une explosion a eu lieu, au fort du Mont Chauve, dans une salle située près du magasin des obus. Elle est attribuée à la fuite d'une machine qui avait été mal réparée la veille.

Un commencement d'incendie s'est déclaré à la suite de cette explosion.

Les blessés ont été transportés à Nice.

Ce sont les nommés : Guenebaud (Joseph), sergent au 4<sup>e</sup> génie, chargé de la surveillance de la machine ; Belley-Belot, sapeur mécanicien ; Joseph Boule, sergent-major au 53<sup>e</sup> d'infanterie ; Irénée Maurel, soldat au 53<sup>e</sup> ; Alexandre Jannary, tambour au 53<sup>e</sup>. Ce dernier assistait en curieux ; il est mort à l'hôpital.

#### Vol de diamants en Angleterre

La série des vols de diamants dans les châteaux vient de recommencer par un coup d'éclat.

La princesse Soltykof, qui vient de se fixer dans son domaine de Beechwood, acquis récemment au prix de deux millions de francs, a constaté que, pendant le dîner, on s'était introduit dans sa chambre, on avait forcé sa cassette et volé pour près de trois cent mille francs de diamants.

#### La santé du Sultan

Des personnes arrivées de Tanger affirment que le bruit court dans cette ville que le jeune sultan Abdul-Aziz aurait été empoisonné ou serait en tout cas très malade, car il n'a pas paru en public depuis plusieurs jours. Ba Ahmet seul aurait accès auprès de lui et répondrait, aux questions qui lui sont posées, que le jeune Sultan ne veut recevoir de nourriture que de sa main.

#### Victoire japonaise

Le gouvernement du Japon a reçu la dépêche suivante du général Ohshima, commandant des troupes japonaises en Corée :

« Après cinq heures de combat acharné, le 29 juillet, les retranchements chinois à Chanton, près Asan, ont été enlevés. Sur 2,800 Chinois, 500 ont été tués. Nous avons perdu 5 officiers, 70 hommes.

» Les Chinois se sont enfuis vers Hongchow.

» Nous avons pris quatre canons et beaucoup de matériel de guerre.

» Nous occupons le quartier général chinois. »

#### REVUE HEBDOMADAIRE

5 août 1894.

La liquidation comme cela était prévu a été tout en faveur des acheteurs. Il serait imprudent d'aller beaucoup plus haut ; à notre avis on oublie trop la situation budgétaire et les difficultés de la politique intérieure.

Il serait sage d'agir avec modération, en allant trop vite et trop loin on pourrait s'exposer à de graves mécomptes.

Le 2 0/0 se négocie à 102.05.

Le 3 1/2 cote 107.95.

Le Crédit Foncier a faibli à 877.50.

Il ne s'est rien produit qui puisse justifier cette baisse. Les obligations foncières et communales restent bien tenues.

Le Comptoir national d'Escompte est l'objet de bonnes demandes. Son dernier bilan est satisfaisant.

La Société Générale conserve sa fermeté habituelle, développant ses affaires de Banque.

Le Crédit Lyonnais est un peu lourd en raison de l'approche d'un versement.

La Banque des Pays Autrichiens continue à manifester de bonnes tendances. Elle s'est avancée à 522.50 avec de bons achats.

La semaine n'a pas été bonne pour nos grands chemins. On ne peut attribuer cette lourdeur qu'à la timidité des capitaux qui se laissent impressionner et vendent leurs titres pour acheter de la rente.

Les obligations des Chemins de Fer Economiques ont un bon courant de demandes.

Le Suez est plus faible à 28.60.

L'Italien est toujours très ferme. Le ministère italien a vu voter toutes ses mesures financières.

L'Extérieure est hésitante.

Les fonds Austro-Hongrois, suivant l'impulsion de la Bourse de Vienne, sont en hausse.

Bonne tenue des fonds ottomans. L'action des chemins de fer Orientaux a de bonnes demandes à 543.75.

Les fonds russes faiblissent un peu à cause de la guerre déclarée entre la Chine et le Japon.

En Banque, les valeurs minières s'améliorent. La Langlaagte s'inscrit à 109.

Le *Journal des Débats* du 20 juillet dernier a consacré une étude spéciale à la Compagnie de Mossamédès. Les conclusions de cette étude sont de nature à justifier la bonne tenue des actions qui sont recherchées à 32.50.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

### COURSES DE SAUMUR

Dimanche 5 Août

La première journée de nos fêtes a été beaucoup plus belle qu'on ne pouvait l'espérer. Les pluies persistantes qui, chaque jour, ne cessent de tomber, ont fait trêve hier pour nous. La grande répétition du Carrousel a seule le matin subi, au début, les effets de la rosée, ce qui n'a point empêché toutes les tribunes de l'École et de la Ville d'être absolument bondées comme elles le seront aujourd'hui.

Dans l'après-midi, pas une goutte d'eau, mais une chaleur lourde et « malade » comme on dit, sans aucune brise, à la grande satisfaction des éminents rafraîchisseurs Pallu et autres. Toutes les tribunes disparaissaient sous les plis vaporeux des plus riches, des plus riantes, des plus captivantes étoffes. Pour donner une idée bien faible de la réunion, voici quelques noms cueillis dans l'assistance :

Au premier rang, le général Farny, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre, le général Delorme, le général Michel, le colonel Raymond, le colonel de Villaine et M<sup>me</sup> de Villaine, M. de Grandmaison, député, M. Bernard, conseiller général, M. et M<sup>me</sup> Geodron, M. et M<sup>me</sup> Laroche, le baron et la baronne Le Pelletier de Glatigny, M. Coutard, le comte de Laboulaye, le comte et la comtesse de Brézé, le comte de Laistre, M. de Lavalette, le comte et la comtesse de Canisy, M. et M<sup>me</sup> Ponneau, M. Milon père, juge de paix, M. Milon fils, conseiller d'arrondissement, M. et M<sup>me</sup> Aubert, le commandant et M<sup>me</sup> Renard, M. et M<sup>me</sup> Thiffoine, M. Vinsonneau, M. Louis Mayaud, M. et M<sup>me</sup> Raymond Girard, M. Girard-Bouvet, M. Girard Achille, M. et M<sup>me</sup> Eugène Lambert, M. Louis Richard, conseiller d'arrondissement, M. Pottier, conseiller général, le docteur Perreau, M. Rainbault, trésorier des courses au trot, M. Richard, secrétaire des courses au trot, M. Paul Palustré, M. Bury, membres de la commission des courses au trot, etc., etc.

La *Musique municipale* s'est fait entendre dans l'intermède de chaque course.

La journée a été aussi très bonne au point

## UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

### Première partie

VIII

Entre sa treizième et sa dix-septième année, trois incidents, malheureusement trop rapides, amenèrent une diversion salutaire dans la vie dissipée de Gilberte Mauduit.

Mais ils s'effacèrent trop vite de sa mémoire et, grâce à la funeste influence de Simiès, ne lui laissèrent aucun souvenir bienfaisant.

Le premier eut lieu aux Marnes, un automne, où, sur la demande de Gilberte, on prolongea un peu la villégiature cette année-là.

Un matin, M. Simiès reçut l'annonce de l'arrivée d'un nouvel hôte ; un de ses petits-neveux qu'il connaissait peu et qui venait parler avec lui d'affaires importantes.

Le jeune homme suivait de près le télégramme, et le châtelain des Marnes n'eut que le temps d'envoyer à la gare un coupé attelé du meilleur cheval.

Gilberte était absente depuis le matin, ayant voulu faire une longue chevauchée avec Thomas le vieux piqueur.

Simiès n'avait jamais professé de sympathie bien vive à l'égard des Daltier, ses parents éloignés ; cependant Albéric, le fils aîné, celui qui allait arriver, était le bienvenu ce jour-là aux Marnes dont les hôtes se faisaient rares ; c'était une nouveauté, une distraction.

Dès son entrée au château et après avoir remis un peu d'ordre à ses vêtements dans la chambre qui lui avait été préparée, le jeune homme entretenait son oncle des graves questions qui avaient motivé son voyage ; la conversation dura jusqu'à ce que le premier coup du déjeuner réunît au salon tous les convives des Marnes.

Au second appel, Gilberte n'avait pas encore paru.

— Bah ! dit Simiès en riant, il est dans les habitudes de ce petit despote de ne jamais se soucier de l'exactitude, mais aujourd'hui nous ne l'attendrons pas, car Albéric arrive de voyage et doit avoir besoin de réparer ses forces.

Et malgré les protestations de son neveu, il entraîna la petite société à la salle à manger.

Ils en étaient aux huitres lorsque par la

porte-fenêtre ouverte pour laisser pénétrer à la fois l'air pur et le soleil, une grande ombre s'allongea sur le sol tandis qu'un rire frais se faisait entendre.

Tous levèrent la tête et demeurèrent stupéfaits. Simiès, lui, sourit sans perdre un coup de dent.

C'était tout simplement *Bayadère*, la jolie jument alezane de mademoiselle Gilberte Mauduit, montée par l'espiègle fillette qui faisait ainsi sa rentrée au logis ; la cravache dans sa petite main gantée, la gaité aux lèvres et aux yeux, le chapeau à plume coquettement posé de côté sur ses cheveux d'or en révolte, l'enfant était ravissante.

— Elle va se tuer ! s'écria quelqu'un voyant glisser sur le parquet ciré les quatre fers de l'animal.

— Me tuer ? pas de danger, répliqua Gilberte. *Bayadère* a l'habitude de ces équipées-là. Je l'accoutume à marcher partout et sur tout.

Puis elle rougit en apercevant fixés sur elle le regard de deux bleus sévères au fond desquels luisait comme un sourire.

Albéric Daltier s'était levé pour saluer l'arrivante, et, jetant sa serviette, il offrit le secours

de sa main à la gentille amazone.

Mais avant qu'il eût accompli ce mouvement, d'un bond lesté et gracieux elle avait glissé le long de la selle jusqu'à terre.

— Mon oncle, dit-elle, un peu confuse, à M. Simiès, il fallait me prévenir que vous aviez un nouvel invité et j'aurais fait une entrée plus correcte.

— Bah ! cela n'a pas d'importance, fit Simiès en buvant son madère ; Albéric est ton cousin, au dixième degré je crois, il est vrai, mais tu ne baisseras pas dans son estime parce que tu nous as présenté *Bayadère* en te présentant toi-même, n'est-ce pas, Albéric ?

Le jeune Daltier répondit quelques mots gracieux avec une nuance de fine raillerie.

Gilberte porta à ses lèvres un petit sifflet d'argent dont elle tira un son prolongé ; bientôt parut un groom ; il emmena *Bayadère* qui commençait à donner des signes d'impatience et qui allongeait sa tête joyeuse vers la corbeille de pain.

— Va vite t'habiller ou bien il ne restera plus d'huitres pour toi, dit M. Simiès à sa nièce.

(A suivre.)

de vue des accidents ; chose rare, il n'y a pas eu une seule chute.

Voici le résultat :

4<sup>e</sup> Prix du Gouvernement de la République, 4,000 fr., donnés par le Gouvernement pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. Distance, 2,400 mètres environ.

Cinq engagés, deux partants : 1. *Naiade II* (et non *Staiade II*), au baron de Nexon, montée par Good, gagné de quatre longueurs ; 2. *Marée-Montante*, à M. Guestier, montée par Hodges.

Pari mutuel : gagnant 13 fr. 50.

2<sup>e</sup> Prix de Nautilly (steeple-chase militaire 3<sup>e</sup> série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active. Distance, 4,800 mètres environ.

Ces objets d'art exposés dans l'enceinte du pesage étaient pour le premier un réveil de voyage, pour le second un nécessaire de voyage, pour le troisième un sabre d'honneur.

Neuf engagés, cinq partants : 1. *Menuet*, monté par M. d'Anzac, gagné de quatre longueurs ; 2. *Mimi-Pinson*, montée par M. de Castellane ; 3. *Sultane*, montée par M. Haentjens. Non placés : *Rochambeau* et *Pythagore*.

Pari mutuel : gagnant 34 fr. Placés : *Menuet*, 8 fr. ; *Mimi-Pinson*, 7 fr.

3<sup>e</sup> Prix de la Société Sportive d'Encouragement, 1,500 fr. offerts par la Société Sportive d'Encouragement, dont 4,200 fr. au premier et 300 fr. au second, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. Distance, 2,000 mètres environ.

Huit engagements et deux partants : c'est maigre. 1. *Lully II* (Hodge), à M. Guestier, gagné d'une longueur ; 2. *Alaska* (Wall), à M. Bouchacourt.

Pari mutuel : Gagnant, 6 fr. 50.

4<sup>e</sup> Prix des Chemins de fer (course de haies, hacks et hunters, handicap, gentlemen rider), 4,000 fr. dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Compagnie du chemin de fer de l'Etat, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus. Distance, 2,500 mètres environ.

Huit engagés et deux partants : c'est encore très maigre. 1. *Frison*, monté par M. le baron de Ravignan, son propriétaire, gagné de dix longueurs ; 2. *Verderolle*, à M. de Mouchy, montée par lui-même.

Pari mutuel : Gagnant, 7 fr. 50.

5<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France, prix de Saumoussay (steeple-chase militaire 1<sup>re</sup> série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 4,000 fr. offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service. Distance, 3,000 mètres environ.

Dix-neuf engagés, neuf partants : voilà qui peut s'appeler une jolie course.

Le prix est une parure vieil argent et perles fines.

1. *Gaudriole*, montée par M. Touchard, sous-lieutenant, gagné d'une encolure ; 2. *Pomme-d'Api*, montée par M. Audéoud ; 3. *Théodora*, montée par M. de Cordon. Non placés : *Madagascar*, *La Roche*, *Fable*, *La Guignole*, *Isis* et *Inès*.

Pari mutuel : Gagnant 39.50. Placés : *Gaudriole* 10 fr. 50 ; *Pomme-d'Api* 13 fr. ; *Théodora* 31 fr.

6<sup>e</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase 5<sup>e</sup> série), 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Distance, 3,000 mètres environ.

Vingt engagés, cinq partants : 1. *Le Lude* (Benson), à M. H. Andrews, gagné de trois longueurs ; 2. *S. Barnabé* (Renan), à M. de la Vingtrie ; 3. *Blondin* (Barillet), à M. de la Garonne. Non placés : *Varlet*, *Le Jard* (dérobé).

Pari mutuel : gagnant 72.50. Placés : *Le Lude*, 8 fr. ; *Saint-Barnabé*, 8 fr. 50.

7<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases

de France (steeple-chase régional, handicap, gentlemen), 3,000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Distance, 3,500 mètres environ.

Vingt engagements et six partants : 1. *Hermès*, au comte de Valady, monté par le capitaine de Contades, gagné d'une tête ; 2. *Banco*, monté par M. le comte de Ravignan, son propriétaire ; 3. *Rita*, à M. Muller, montée par M. Roisin. Non placés : *Garnement*, *Lavaret*, *Faridondaine*.

Pari mutuel : gagnant 14 fr. 50. Placés : *Hermès* 8 fr. ; *Banco* 9 fr.

Le départ était donné par M. Bastien, lieutenant de manège. Le pesage et l'arrivée étaient présidés par M. Girard-Bouvet, M. Gendron et M. de Mareuil.

A cinq heures et demie environ, avant même que la dernière course ne soit terminée, les équipages s'alignent et commencent à défilé. Pendant une heure, sur tout le parcours, c'est une succession ininterrompue de tout ce que la locomotion par le cheval a pu produire, depuis le grand mail jusqu'à la primitive carriole du bon paysan de Vallée — qui aime aussi les courses, *vanquie bin* !

Le soir, à huit heures, la musique du 135<sup>e</sup>, si habilement dirigée par l'artiste Rouveirois, a donné un très brillant concert. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

La foule s'est ensuite écoulée — sans trop s'extasier devant les illuminations, qui nous ont paru assez maigres.

### Programme du Carrousel

On nous prie d'annoncer que le programme du Carrousel d'aujourd'hui est mis en vente au prix de UN FRANC, au profit des pauvres.

### Le classement des Officiers-élèves

On a mis à l'étude, au ministère de la guerre, la possibilité d'admettre une date unique pour les entrées et sorties des élèves des Ecoles de cavalerie de Saumur et d'infanterie de Saint-Maixent.

L'adoption de ce projet permettrait de nommer sous-lieutenants, dès le mois de mars ou d'avril, les élèves-officiers de Saumur, en même temps que les sous-officiers élèves-officiers d'infanterie, mais la promotion de l'Ecole Saint-Cyr resterait fixée au 1<sup>er</sup> octobre.

Des dispositions transitoires seraient à prendre.

### Palmes académiques

Est nommé officier de l'instruction publique : M. Rainbault, professeur à l'Ecole de Médecine d'Angers.

Sont nommés officiers d'académie : M<sup>me</sup> Gautier, institutrice à Montreuil-Bellay, et M. Leroy, directeur d'école à Angers.

### Ouverture de la chasse

Comme nous l'avions fait prévoir, l'ouverture de la chasse est définitivement fixée au 26 août.

### Engagements

Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, des engagements de trois ans peuvent être contractés au 135<sup>e</sup> de ligne.

### La Loire navigable

Sur la proposition de M. Doby, délégué de la Société de Géographie commerciale de Nantes, un vœu en faveur de la Loire navigable de Nantes à Orléans a été adopté par le Congrès des Sociétés de Géographie siégeant à Lyon, dans sa séance du 3 août.

### Sortie officielle du V. C. A.

Une sortie officielle sur Saumur a été décidée pour dimanche prochain 12 août.

Le départ se fera au Café du Sport, à Angers, à 6 heures du matin.

L'itinéraire et l'horaire seront les suivants : Les Justices, 6 h. 42 ; La Pyramide, 6 h. 25 ; la Daguenière, 6 h. 45 ; La Bohalle, 7 heures ; Saint-Mathurin, 7 h. 20 ; La Ménaître, 7 h. 40 ; Les Rosiers, 8 heures ; halte d'une demi-heure,

départ à 8 h. 30 ; Saint-Clément-des-Lèves, 8 h. 50 ; Saint-Martin-de-la-Place, 9 heures ; Saint-Lambert-des-Lèves, 9 h. 25 ; Saumur, 9 h. 35.

La Société des Amateurs Vélocipédistes Saumurois ainsi que les autres Sociétés vélocipédiques de la région : Baugé, Beaufort, Doué-la-Fontaine, Thouars, Loudun, Chinon, ont été invitées officiellement à se rencontrer à Saumur avec les cyclistes angevins, et il est permis d'espérer qu'un certain nombre d'entre elles répondront à cet appel.

Dans ce cas, outre un déjeuner général qui aura lieu vers dix heures, à l'hôtel de Londres, il pourra être organisé un défilé dans la principale rue de Saumur et même, s'il est possible, des courses d'amateurs sur le vélodrome de la Loire.

Le retour à Angers s'effectuera ainsi qu'il suit : départ de Saumur à 4 heures ; halte d'une demi-heure aux Rosiers ; rentrée à Angers à 8 heures.

La dépense officielle pour cette sortie a été évaluée à 4 francs, y compris le déjeuner ; sur ces quatre francs, la moitié sera supportée par la caisse du Club. Les sociétaires prenant part à la sortie auront à verser 2 fr. d'avance, en se faisant inscrire sur une liste déposée à cet effet au Café du Sport. Cette liste sera close vendredi 10 août, à 7 heures du soir.

Les Sociétaires habitant en dehors d'Angers pourront envoyer leur quote-part en un mandat-poste à l'adresse de M. le Trésorier, au Café du Sport.

Le Secrétaire du V. C. A.,  
L. HUET.

### Crocodiles et Serpents

M. Pernelet, qui clôturera son intéressante exposition *demain soir*, veut, avant son départ, offrir à ses visiteurs une soirée extraordinaire ; c'est ainsi que *ce soir, à neuf heures*, il y aura, à l'Aquarium : *Repas général des crocodiles*, — *Grand lâcher de canards dans le bassin* et enfin *Repas des serpents Boa et Python* ; ce dernier mesure cinq mètres de longueur et leur nourriture se composera de lapins et de pigeons vivants.

Voilà, certes, un programme qui va faire salle comble.

Nous adressons nos félicitations à M. Pernelet pour le succès, bien mérité, qu'il remporte.

Lecteurs, qui n'avez pas encore visité l'Aquarium Indo-Africain, allez-y ; vous ne regretterez ni votre temps ni votre argent.

M. Pernelet restera jusqu'à mardi soir ; ceux de nos lecteurs qui n'ont pas osé voir sa remarquable collection pourront assister à ces derniers exercices qui, si nous en jugeons par ceux que nous avons pu suivre, seront du plus haut intérêt.

### La fête du 32<sup>e</sup> de ligne

C'est vendredi qu'a eu lieu, à Tours, la fête annuelle du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Grand succès pour les soldats-artistes qui ont littéralement émerveillé par leur adresse, leur agilité, ou par leur art de diseurs et de chanteurs, tous les officiers venus pour les applaudir.

### L'HYBRIDE FRANC

La direction de l'agriculture vient, annonce-t-on, de recevoir un rapport sur la découverte, très importante, d'un extraordinaire plant de vigne qui résiste à toute maladie cryptogamique et se maintient vigoureux au milieu de vignes phylloxérées ou détruites.

L'auteur de cette découverte est M. Franc, professeur d'agriculture du Cher.

Le plant, appelé l'« hybride Franc », vient très bien dans les terrains médiocres, pierreaux et calcaires.

Il a germé au milieu d'un semis de rupes-tris, en avril 1886, et le premier pied a fructifié en 1889, fournissant de trente à quarante grappes, et l'année suivante, de soixante à quatre-vingts.

La floraison est très abondante, plutôt tardive que précoce. Autant de fleurs — très odorantes — autant de grains arrivent à maturité.

Le vin qu'il fournit est rouge, franc de goût et agréable, tirant dix à onze degrés.

Enfin, ce plant, qui se plie facilement à toutes tailles, est d'une surprenante résistance et produit malgré la gelée.

## Police correctionnelle

DE SAUMUR

Audience du 3 août 1894

Sans-gêne

Le samedi 28 juillet, à une heure du soir, l'agent de police de planton, opérant une ronde sur le quai de Limoges, aperçut, au-dessous du parapet surmontant la cale, M<sup>me</sup> E... et M. X... (il est marié et père de famille) qui...

L'agent retourna au poste et pria son collègue de venir sur le champ contrôler le fait.

On laissa partir indemne le monsieur, avec parole de se tenir à la disposition de la justice, serment qu'il s'empressa de donner, heureux de sortir du mauvais pas à si bon marché.

Avec la dame, ce fut une autre antienne. Quand on voulut l'emmener au violon, elle proféra des injures telles qu'il faudrait, au moins, huit lignes de points pour donner une idée occulte de leur calibre.

M<sup>me</sup> E... comparait vendredi dernier, à l'audience correctionnelle sous prévention de... et d'outrage aux agents de police.

En vain, argue-t-elle, sous couleur de défense, que...

Son complice avoue franchement que, sur les instances de la prévenue, il...

Cette pauvre M<sup>me</sup> E... est condamnée à trois mois de prison.

La morale de l'histoire — si tant est qu'on puisse, dans l'espèce, abuser du vertueux substantif?

Elle se résume dans cette observation, empreinte d'une philosophie et très humaine indulgence, adressée aux agents témoins de la saynète délictueuse :

— Vous auriez dû leur enjoindre d'aller plus loin.

Au palais, le président à un témoin :

— Qu'est-ce qui vous faisait croire que les prévenus étaient mariés ?

— Dame ! mon président, ils se disaient toujours des choses désagréables !

— Comment ! malheureuse, vous ne vous êtes pas débarrassée de votre monnaie italienne ?

— Mais non, afin de décider mon mari à me conduire en Italie pour l'utiliser.

Aux bains froids :

— On ma volé ma montre ! crie Guibollard, en s'adressant à un baigneur qui sort de l'eau.

— Comme vous me dites cela, répond celui-ci... Fouillez-moi !

### L'ENFANT APPLIQUÉ

La mère à Paul qui est revenu de l'école en pleurant. — Mon petit chéri, qu'est-ce que tu as ?

Le petit chéri. — Notre maître, qui... a... a... été si longtemps malade...

La mère. — Mon Dieu, il n'est pas mort !

Le petit Paul. — Non, il... il est rétabli.

On parle de Napoléon I<sup>er</sup>.

— C'était un homme prodigieux.... Il savait tout.... sauf la musique, ajoute un farceur.

— Mais si ! proteste le Ribl, mais si ! Il savait aussi la musique ; à preuve, son fameux *Duo de ces pyramides*.

Chez un loueur de voitures.

Un postulant se présente comme cocher.

— Vous avez déjà l'habitude ?

— Non, j'étais garçon de café.

— Mais alors ?

— Pardon ! C'est moi qui versais.

— Ah ! c'est différent.

On l'embauche séance tenante.

# ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
**26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.**

Marmande, 43 degrés. . . . . 1.50 le litre (verre compris)  
 Montpellier, 45 — . . . . . 1.75 — —  
 Armagnac, 50 — . . . . . 2.00 — —

Etude de M<sup>e</sup> G. BARON, avoué-licencié à Saumur.

D'UN JUGEMENT par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 5 juillet 1894, enregistré, au profit de M. Louis Benaitreau, tisserand, demeurant à Coron, contre la dame Victorine-Louise Chabosseau, son épouse, domiciliée de droit avec lui, mais aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France;

Il appert :  
 Que ledit sieur Louis Benaitreau a été déclaré divorcé d'avec ladite dame Victorine-Louise Chabosseau, son épouse, défaillante.  
 Et que M<sup>e</sup> BARON, avoué, occupait pour lui sur ladite demande.  
 La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du 4 mars 1894, et ce conformément à l'art. 247 du Code civil modifié par la loi du 48 avril 1886.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué-licencié, soussigné.  
 Saumur, le six août 1894.

G. BARON.

Assistance judiciaire, décision du bureau de Saumur, 9 mai 1894.

ON DEMANDE de suite un ménage, l'homme connaissant la culture, la femme pour soigner les bestiaux.

## BUREAU DE PLACEMENT

M<sup>me</sup> SECHET

FRUITIÈRE  
 Rue Saint-Jean, 39, Saumur,  
 Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A VENDRE  
**Vieux Journaux**  
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON fraîchement restaurée  
 Comprenant: salon, salle à manger, cuisine, quatre chambres à coucher, bûcher, cellier et cabinets d'aisance.  
 S'adresser, 25, rue Beaurepaire.

Commodité, Économie

## LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.  
 Elle détruit les germes des maladies contagieuses.  
 Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.  
 Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

**Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU**  
**ÉPICERIE NOUVELLE**  
 38, rue d'Orléans, 4, rue Beaurepaire, SAUMUR.

## Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS  
 CARTES D'ADRESSES  
 ÉTIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS  
 TÊTES DE LETTRES  
 CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
 AVIS DE TRAITES — MANDATS  
 REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
 REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
 FAIRE-PART NAISSANCE  
 CARTES DE VISITE  
 AFFICHES — PROSPECTUS  
 PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES  
 PRIX-COURANTS  
 MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
 CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

### IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits  
 1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p<sup>r</sup> 0,20

SIROPS (garantis pur sucre). . . . . le litre 2 fr. 25  
 Assortiment complet. . . . . 1/2 — 1 40  
 ABSINTHE PERIOD. . . . . le litre 4 »  
 AMER PICON. . . . . — 2 75  
 RHUM, depuis . . . . . — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

## Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

### INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

### TENTE-SALON

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, PARIS  
 56, Rue Jacob, 56, P.

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°  
 Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
 LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

A CÉDER  
**Épicerie et Débit**  
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon comptable connaissant parfaitement la tenue des livres et au courant de la correspondance pour le commerce des vins.  
 Sérieuses références seraient exigées.  
 S'adresser au bureau du journal.

CHEMINS DE FER																	
LIGNE DE L'ÉTAT						LIGNE D'ORLÉANS											
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX						BORDEAUX — SAUMUR — PARIS											
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	S. dir soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Expr. soir	Semi dir soir	Expr. soir	Mixte soir
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55	8 30	Bordeaux			5 40					3 35
Chartres		6	9 34	10 18	2 48	11 24	9 41	10 12	Saintes			7 05					7 15
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54	11 22	Niort			5 15	10 42	11 25	2 36		9 6
Château-la-Vallière	7 40	10 12	12 22	2	6 37	1 58	12 32	1 07	Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26
Noyant-Méon	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10			1 30	Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23		6 1	10 35	11 53
Linières-Bouton	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40			1 50	Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59	2 37			6 1		9 28
Vernantes	11 29			3 19	7 49				Chacé-Varrains	7 24	10 11	2 44			6 9		9 36
Blou	9 55	11 41		3 32	8				Nantilly (arrivée)	7 29	10 16	2 49			6 14		9 41
Vivv	10 12	11 52		3 43	8 10				SAUMUR (État) ar.	7 40	10 23	3 01			6 26		9 53
SAUMUR (Orl) ar.	10 27	12	1 30	3 51	8 17				(départ)	7 20	10 50	2 40			6 5		soir
(départ)	10 16	12 13	1 40	4 04	8 29	3 05	1 49	2 22	Nantilly (départ)	7 30	11	2 50			6 16		
Nantilly (arrivée)	12 18		1 47	4 18	8 34	3 10	1 55	2 32	SAUMUR (Orl) ar.	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17
SAUMUR (État) ar.	12 26		4 26	8 41				6 54	(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29
(départ)	8 31	12 20		4 39	8 52			7 12	Vivv	7 56	11 33	3 18			6 43		
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 45	9 02			6 50	Blou	8 4	11 41	3 26			6 52		
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 27	8 43			7 3	Vernantes	8 15	11 52	3 40			7 6		
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 40	8 56			7 9	Linières-Bouton	8 26	12 03	3 51			7 20		
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18		2 20	7 16	Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05	7 34	11 44		
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 32	10 14	3 58	2 50	3 05	Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 37	8 7	12 4		1 54
Niort			4 39	8 52	12 25	5 42	4 44	11 41	Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	4 54
Saintes			6 42	12 04		7 19	6 45	12 23	Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32
Bordeaux			10 25	4 22		9 49		4 56	Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44
			soir	soir	soir	soir	soir	soir	Niort	3 25		7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 15

NOTA. — Ce train n'a lieu que jusqu'au 2 octobre.  
 Tous les lundis un train part de Saumur État à 6 h. 5 du matin pour Doué-la-Fontaine.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
 Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.  
 LE MAIRE,